

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL TSCHOURILOFF

De l'accroissement de la taille en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 5-8

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__5_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

DE L'ACCROISSEMENT DE LA TAILLE EN FRANCE.

L'accroissement de la taille des recrues en France a été signalé depuis longtemps. Ce fait paraît, au premier abord, être en contradiction avec la modification de la taille minimum qui, en 1866, a été abaissée de 1^m,56 à 1^m,54; mais cet abaissement, d'ailleurs antérieur à toute augmentation sérieuse du contingent annuel, avait été motivé par une préoccupation d'un tout autre genre. On avait pour but, en effet, de ne pas priver l'armée d'un certain nombre d'hommes de petite taille, offrant des conditions particulières de résistance à la fatigue et pouvant, comme l'ont fait ressortir plusieurs statisticiens, acquérir sous les drapeaux, de 20 à 25 ans, la taille minimum exigée précédemment.

Quoi qu'il en soit, le fait de l'accroissement de la taille des recrues ressort incontestablement du tableau suivant, qui embrasse la période 1831-1865 :

	MOYENNES ANNUELLES.		
	Nombre des visités.	Nombre des exemptés pour défaut de taille.	Proportion p. 100 des exemptés ci-contre aux visités.
1831-1835	142,503	14,976	10.51
1836-1840	148,400	13,804	9.31
1841-1845	149,259	12,454	8.33
1846-1850	141,717	11,638	8.28
1851-1855	185,800	14,267	7.67
1856-1860	179,360	13,504	7.52
1861-1866	165,909	10,977	6.61
	<u>1,112,948</u>	<u>91,620</u>	<u>8.23</u>

De 1867 à 1871, la proportion était de 5.17, mais l'abaissement de la taille minimum à partir de 1866 ne nous permet de donner ce chiffre ici qu'à titre de simple renseignement.

L'accroissement progressif et continu de la taille générale des recrues nous paraît donc un fait certain. La discussion ne peut porter, suivant nous, que sur les influences qui depuis 1831 ont motivé, à chaque recrutement, une augmentation de la taille parmi les nouvelles générations.

Dans ce but, énumérons rapidement les opinions émises sur les causes qui déterminent en général la taille de l'homme. Villermé soutient que la taille moyenne d'une population donnée dépend exclusivement du degré d'aisance, du bien-être dont jouit cette population. C'est ainsi que, prenant pour exemple un grand nombre de communes situées dans la même région, il fait ressortir que les différences de taille coïncident exactement avec le degré d'aisance; en d'autres termes, que les

communes riches fournissent de grands hommes, tandis que les communes pauvres sont celles chez lesquelles on rencontre le plus grand nombre de ceux n'ayant pas la taille réglementaire.

Le rôle que joue l'aisance et par suite l'alimentation dans le développement de la taille n'est pas niable *à priori*; toutefois, cette influence n'est pas exclusive, dit M. Broca. Elle n'est même pas générale, du moins autant que le croyait M. Villermé, car elle ne suffit pas, suivant lui, à expliquer les différences de taille que l'on rencontre dans les diverses parties de la population française.

M. Broca considère la taille à un point de vue différent, c'est-à-dire comme une qualité héréditaire et diverse suivant les races, et il arrive à prouver que la distribution des tailles, pour toute l'étendue de la France, coïncide avec la distribution des races. Dans ce cas, l'influence de ce dernier élément serait absolument générale.

A l'appui de son opinion sur l'influence de la race et de l'hérédité en ce qui concerne la taille, M. Broca explique la proportion maximum des exemptés de 1827-1835 par ce fait que les conscrits de cette période étaient les fils et les petits-fils d'hommes restés dans leurs foyers pendant les guerres de 1792-1815, tandis que les hommes de grande et forte taille étaient en général sous les drapeaux ou avaient été tués. A l'appui de cette assertion, il explique la diminution des exemptés pour défaut de taille, postérieure à 1835, par ce fait que l'armée ayant été licenciée en 1815, les hommes de haute taille revinrent. La taille de leurs fils devenus conscrits devait donc s'élever.

Nous analyserons prochainement, d'une manière plus complète, en traitant de la sélection militaire, l'influence des guerres de 1792-1815 sur l'état de la population française. Nous nous bornerons ici à faire ressortir la solidarité qui unit l'accroissement de la taille de nos conscrits depuis 1835 à l'abaissement constaté avant cette période. Nous n'avons, il est vrai, relevé les chiffres qu'à partir de 1831, les documents nous manquant avant cette époque, mais la nature des événements survenus dans le commencement du siècle nous porte à croire que les résultats recueillis de 1831 à 1835 ne représentent que la partie extrême d'une progression qui aurait suivi le même cours pendant de nombreuses années antérieures. L'explication donnée par M. Broca prouverait donc que la diminution dans le nombre d'exemptés pour défaut de taille n'est qu'une amélioration relative due uniquement à ce que nos premiers renseignements (1831 à 1835) se rapportent à des hommes nés à une époque où le mal, de l'avis de tous les auteurs, était à son comble. On pourrait comparer cet effet à la situation d'un malade commençant à se remettre et qui prend pour de la santé un état relativement meilleur.

Toutefois, l'ingénieuse explication de M. Broca ne suffit pas, suivant nous, à expliquer complètement cet accroissement de la taille des recrues constaté dans le tableau ci-dessus. S'il était vrai, en effet, que la loi d'hérédité s'exerçât nécessairement, de même qu'il admet que les conscrits de 1827-1835 devaient leur petite taille à l'époque à laquelle ils étaient nés (1807-1815), tandis que ceux de 1835-1840, à taille plus élevée, étaient les fils des hommes de 1815-1820, de même il devrait admettre que les fils des conscrits de 1831-1835 devraient produire, par la loi d'hérédité, des conscrits de petite taille pour les classes 1855-1860. Or, il n'en est nullement ainsi.

La diminution des exemptions pour défaut de taille est progressive et continue,

et nous sommes obligé d'admettre que l'expérience dément la théorie de M. Broca, ou, ce qui nous paraît plus plausible, qu'une cause secondaire et encore inconnue vient contre-balancer les effets de la loi d'hérédité sur la taille. C'est, en effet, pour résoudre la question qu'a été effectuée cette étude statistique.

Partant de l'idée que la taille est l'expression de la race, nous avons pensé que la population d'une nation composée de deux races bien distinctes, une grande et une petite, pouvait s'accroître d'une façon très-différente suivant la race, et nous avons appelé départements de grande taille ceux où la proportion des exemptés pour défaut de taille était la plus petite, et réciproquement départements à basse taille ceux où elle était le plus considérable.

Nous avons établi une échelle de proportion d'exemptés, divisée de la façon la plus égale possible et correspondant à sept catégories comprenant chacune un certain nombre de départements, ce nombre variant d'ailleurs de 4 à 20, suivant l'écart plus ou moins considérable que présente la proportion des exemptés.

Ces résultats, représentés par des chiffres moyens pris sur une période trentennale et rapprochés de l'accroissement de la population (1856 à 1860) pour chacune des catégories, nous ont fourni les résultats suivants :

PROPORTION ANNUELLE des exemptés pour défaut de taille (1851-1860).		POPULATION en 1856.	TOTAL de l'excédant des naissances sur les décès de 1856 à 1860.	ACCROISSEMENT p. 100 de la proportion de 1856 à 1860.
Rapports p. 100.	Nombre des départements correspondants.			
De 2.44 à 3.97	10	4,021,173	81,005	2.01
De 4.12 à 5.48	17	7,866,515	130,500	1.66
De 5.51 à 6.98	20	9,173,066	90,034	0.98
De 7.06 à 8.47	14	5,796,000	115,714	2.
De 8.81 à 9.85	11	3,613,021	40,158	1.11
De 10.17 à 11.37	10	3,537,302	54,820	1.55
De 12.44 à 17.48	4	1,729,482	1,547	0.09
8.51	86	35,736,559 (1)	513,778	1.41

Nous avons cru devoir, dans la comparaison, nous borner à trois catégories: la première comprenant 27 départements dits de grande taille, la deuxième 34 départements que nous appellerons de taille moyenne, la troisième 25 départements de petite taille. Le fait que nous désirons mettre en lumière devient alors saisissant. Les départements de grande taille, ou mieux ceux où le nombre des exemptés pour défaut de taille est le plus petit, sont ceux où l'augmentation de la population est le plus rapide et réciproquement; l'on constate même une dépopulation dans les départements à petite taille (les 4 derniers).

Là, suivant nous, est l'explication de l'accroissement de la taille en France. Une race cède lentement la place à une autre. Ce fait n'est pas d'ailleurs isolé. L'auteur du *The Norman people* soutient que, contrairement à l'opinion en vigueur jusqu'à nos jours que les descendants de Guillaume le Conquérant avaient disparu du sol anglais, le tiers de la nation anglaise serait, à l'heure actuelle, composé de Normands.

Quant à l'origine du fait, elle reste encore obscure. A quoi la rattacher? L'avenir seul peut nous l'apprendre. Nous n'avons voulu ici que le constater.

(1) Non compris les étrangers.

On objectera peut-être que l'un de nos éléments de comparaison, l'accroissement de la population, n'est qu'une moyenne quinquennale qui ne permet pas de garantir la continuité du phénomène. Nous ne répondrons qu'une chose, c'est que nous croyons utile, dès maintenant, d'établir la relation, négligée jusqu'à ce jour et qui existe, suivant nous, entre l'accroissement de la taille et l'accroissement de la population.

MICHEL TSCHOUILOFF.
